

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Commune de **GOUAIX**

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 décembre à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur FENOT Jean-Paul, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. FENOT Jean-Paul, CHANTRAIT Françoise, BOUCHARIN Philippe, VERRIER Laure, GRIFFE Joël, COURTOIS Dominique, MAZANKINE Ana, TAUSTE Pedro, VOISIN Christine, ROUSSEL Michel, IDRISOU Razak, VOISIN Sandrine, LAMOTHE Frédéric,
Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme Hélène LEONARD à M. LAMOTHE Frédéric

Absent(s) : M. Stéphane PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : M. Frédéric LAMOTHE

Date de convocation : 01/12/2017

Date d'affichage : 09/12/2017

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2017
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018
- Questions diverses

I – Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2017

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

II - Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 : demande de subvention pour le renforcement du réseau de défense incendie

Vu la loi n° 96-241 du 26 mars 1996 portant diverses dispositions relatives aux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales,

Vu l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriale,

Le Maire soumet, à l'approbation du conseil municipal, le projet de renforcement du réseau de défense incendie dans la ruelle Billon et le chemin du Cours aux Piats, afin que les habitations de ce secteur soient couvertes. Le montant estimatif des travaux s'élève à 102 824,09 € HT soit 123 388,91 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) : 82 259,27 €, soit 80 % du montant HT
- Autofinancement : 41 129,64 € (TVA comprise)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de renforcement du réseau de défense incendie, comme indiqué ci-dessus, pour un montant HT de 102 824,09 €,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention de l'Etat de 82 259,27 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Electrification de la ligne SNCF Paris/Troyes

M. le Maire explique que le rehaussement du pont de la route de Noyen (CD 49) implique une intervention sur la canalisation d'eau alimentant la SICA de GOUAIX, cette canalisation passant sous le tablier du pont.

Monsieur le Maire donne la parole à M. GRIFFE qui a examiné la situation avec le bureau d'études PRELY.

M. GRIFFE précise que le bureau d'études propose de déplacer la conduite et de la faire passer sous la voie ferrée. Le coût de ces travaux étant important, soit 80 110 € HT, M. GRIFFE suggère de solliciter une participation auprès de la SNCF.

M. TAUSTE ajoute, par ailleurs, que la largeur de la chaussée sera réduite par la pose de plots de béton de chaque côté de la voie. Ainsi, le croisement des véhicules ne sera peut-être plus possible et le trottoir ne sera pas suffisamment large pour le passage des poussettes ou fauteuils roulants. Il conseille donc de demander l'installation d'une passerelle pour piétons.

Mme CHANTRAIT signale que cela va créer une zone dangereuse si la largeur de la voie est réduite et ne permet plus le croisement des véhicules.

Le Conseil décide de demander à la SNCF de maintenir la largeur de la voie et d'ajouter une passerelle pour les piétons.

Extension de la déchetterie

M. le Maire informe le Conseil que lors de la dernière commission de communication du SMETOM, différents problèmes relatifs aux déchetteries ont été évoqués : non-respect des nouvelles normes, intrusion sur les sites (notamment à Nangis) ...

Ainsi, il est envisagé pour les déchetteries existantes :

- L'aménagement de 3 déchetteries en déchetteries dites « à plat ».
- L'extension des déchetteries pour les communes disposant d'une superficie de terrain suffisante.

M. Le Maire présente le plan du site de Gouaix faisant apparaître le terrain disponible pour accueillir une extension éventuelle, et demande l'avis du conseil.

Les membres du Conseil sont favorables à l'agrandissement de la déchetterie.

Par ailleurs, M. le Maire indique que le SMETOM proposera prochainement un nouveau service, le broyage des déchets verts à domicile.

Panneaux publicitaires

M. le Maire présente une plaquette de panneaux publicitaires lumineux. Ces panneaux sont financés par les annonceurs (commerçants, entreprises ...).

Atelier des territoires

La commune de Gouaix est inscrite pour un programme de revitalisation du centre-bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h35

Nom	Prénom	Signature	Motif de l'absence	Pouvoir donné à
FENOT	Jean-Paul			
CHANTRAIT	Françoise			
BOUCHARIN	Philippe			
VERRIER	Laure			
GRIFFE	Joël			
MAZANKINE	Ana			
COURTOIS	Dominique			
TAUSTE	Pedro			
VOISIN	Christine			
ROUSSEL	Michel			
IDRISSOU	Razak			
VOISIN	Sandrine			
PHELIPPEAU	Stéphane		Sans	
LEONARD	Hélène			M. LAMOTHE
LAMOTHE	Frédéric			